

Hémicycle – 14 octobre 2025,

M. Antony GEROS
Président de l'Assemblée de la Polynésie française



*Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Monsieur le Président du Tribunal de première instance,
Madame la Présidente de l'Université de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les magistrats, notaires, avocats, géomètres,
médiateurs, chercheurs, représentants de la société civile et du monde
associatif,
Chers invités, chers amis,
Ia orana i to tatou farereira'a i teie po'ipo'i api !*

C'est avec un profond respect pour le sujet qui nous réunit aujourd'hui que j'ouvre, dans cet hémicycle, ce colloque consacré à la question foncière.

Le choix de ce lieu n'est pas anodin car c'est ici même que, depuis plus de soixante-dix ans, se rencontrent et s'échangent la parole du peuple, la volonté du droit et les aspirations du pays. Ce cadre symbolique nous rappelle que les débats sur la question foncière sont indissociables de notre identité.

En Polynésie, parler du foncier, ce n'est pas seulement évoquer la propriété. C'est aussi parler de filiation, de mémoire, d'identité, de culture et de pratiques coutumières.

Chaque terre porte un nom, un souvenir, un lien de sang.

Elle relie un ancêtre à sa descendance, témoigne d'une histoire familiale, et affirme l'appartenance à une communauté enracinée dans son marae et sa cosmogonie polynésienne.

Ainsi, pouvons-nous dire que chez nous, la terre n'est pas un bien ordinaire : Elle est la matrice de notre communauté de destin, le lien profond qui relie chaque Polynésien à sa terre et à son histoire. C'est en ce sens que ce colloque s'inscrit dans la continuité du colloque universitaire de 2021 sur « La propriété foncière à l'épreuve des liens de parenté ».

Quatre ans plus tard, notre Assemblée prend le relais de cette réflexion, avec une conviction forte : « celle de faire converger les savoirs, l'expérience des praticiens et la volonté politique pour construire un cadre foncier plus juste et plus adapté à notre réalité. »

Il nous faut, en effet, relever le défi de refonder la gouvernance foncière en Polynésie en privilégiant le temps de la concertation et de la refondation.

Car, les défis sont nombreux :

- L'indivision foncière continue à être une source de conflits intergénérationnels au sein des familles ;
- Les lenteurs cadastrales et les complexités administratives conduisent au découragement et à la démotivation ;
- L'accès au foncier continue à être un exercice difficile pour les ménages les plus modestes ;
- L'absence d'un tribunal foncier pleinement opérationnel et d'une médiation foncière reconnue, entretient les incompréhensions et retarde le règlement des différends ;
- La valorisation des terres polynésiennes demeure insuffisante, privant trop souvent les familles et le pays des retombées d'un développement durable

Ces enjeux dépassent les textes : ils touchent à la paix des familles, à la justice sociale, et même à la souveraineté économique de notre pays.

Ce colloque doit nous permettre avec le concours de tous les acteurs du foncier — juristes, magistrats, universitaires, praticiens, élus et usagers — de dégager une vision partagée susceptible de nous faire converger vers une politique foncière adaptée à notre réalité

Il est temps d'engager une politique foncière polynésienne fondée sur :

1. La sécurisation des droits existants

- Par la clarté des titres, la reconnaissance des généalogies, et le renforcement du tribunal foncier.

2. La sortie de l'indivision

- En privilégiant la médiation, la gestion familiale et les solutions consensuelles.

3. Et la valorisation du patrimoine foncier

- En en faisant un levier de développement équilibré et durable au service des générations présentes et futures.

La terre doit cesser d'être source de conflit. Elle doit redevenir un lieu de cohésion, de réconciliation et d'unité retrouvée. — ce sol nourricier d'où jaillit la vie, où s'épanouit la communauté et où reposent nos ancêtres.

Nous portons une responsabilité collective commune, car la Polynésie se distingue comme l'un des rares territoires où la juridiction foncière s'efforce d'intégrer, dans ses arbitrages, la dimension culturelle et identitaire de la terre.

Nous avons ici l'occasion d'inventer un modèle polynésien du foncier, conciliant le droit, les habitudes coutumières, les pratiques traditionnelles, la mémoire et le progrès ; un modèle fondé sur le dialogue, la transparence et la reconnaissance mutuelle.

Pour conclure, permettez-moi de saluer toutes celles et ceux qui, chaque jour, œuvrent à cette cause — notaires, avocats, magistrats, agents de la DAF, médiateurs, chercheurs, étudiants, élus locaux. Votre engagement est essentiel pour reconstruire la confiance entre la terre et ceux qui l’habitent. Pussions-nous, à l’issue de ces travaux, faire émerger des pistes concrètes, des convergences solides et un espoir partagé, celui d’un foncier pacifié, productif et respectueux de nos liens familiaux et culturels.

Je déclare le colloque sur le foncier Edition 2025 ouvert !

Māuruuru mata’i e ia nui te aroha !

Président de l’Assemblée de la Polynésie française

M. Antony Géros